

Motion sur l'achèvement de la voie des Mercureaux et le financement du TCSP du Grand Besançon

M. FOUSSERET, Rapporteur : Le contournement de Besançon, attendu depuis de nombreuses années, décidé en 1989, devrait être achevé en 2010.

Aux côtés de l'Etat, les collectivités territoriales participent de façon importante au financement de ce chantier, dont le coût total est actuellement de 161 millions d'euros.

A ce jour, pourtant, sur une voie de transit à 2X2 voies, un tronçon, situé entre la commune de Beure et le quartier bisontin de l'Amitié, ne fait l'objet d'aucun financement.

Cette tranche de la voie de contournement doit être intégrée dès à présent dans le PDMI, sans quoi, inéluctablement, la capitale régionale de Franche-Comté aurait à faire face à un engorgement total de son entrée Ouest, située en pleine zone urbaine.

Cette section routière, déjà saturée, notamment au droit du palais des congrès de Besançon, doit absolument être intégrée dès aujourd'hui au programme global de contournement de Besançon porté par l'Etat.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon porte un projet ambitieux de Transport en Commun en Site Propre, et, au titre des engagements du Gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les élus bisontins demandent à l'Etat de contribuer à sa réalisation et à son financement à une hauteur financière suffisante. Ce projet reliera les zones d'activités commerciales et économiques de Besançon, via Planoise, quartier prioritaire du CUCS, via le centre-ville, et s'intègre au système à deux gares TGV, dans le cadre de la réalisation de la LGV Rhin-Rhône. Sa réalisation est indispensable au développement de l'agglomération, à la lutte contre l'effet de serre, à la création d'un pôle multi-modal efficient au coeur de la Région Franche-Comté.

En conséquence, le Conseil Municipal de Besançon demande au Premier Ministre et au Ministre des Transports d'inscrire le financement du tronçon manquant de la voie de contournement de Besançon et le financement du TCSP de l'Agglomération du Grand Besançon parmi ses priorités.

«**M. LE MAIRE** : Madame BRANGET on vous met en destinataire et porteuse de cette motion.

Mme Françoise BRANGET : J'accompagnerai tout simplement la motion».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la motion relative à l'achèvement de la voie des Mercureaux et le financement du TCSP du Grand Besançon.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.